

DETAIL DES MONTANTS SOLLICITES								
	Nombre	Forfait 200 EUR indexés	Forfait 100 EUR indexés	Forfait 90 EUR indexés	Supplément 150 EUR indexés	Supplément 75 EUR indexés	Forfait 300 EUR indexés	Forfait 10 EUR par 100m
Surface en réserve dirigée (RN)	(en ha)	(en EUR)	/	/	/	/	/	/
Surface en réserve intégrale (RN)	(en ha)	/	(en EUR)	/	/	/	/	/
Surface d'eau libre de plus de 10 ha d'un seul tenant (RN)	(en ha)	/	/	(en EUR)	/	/	/	/
50 premiers ha par gestionnaire	(en ha)	/	/	/	(en EUR)	/	/	/
50 ha suivants par gestionnaire	(en ha)	/	/	/	/	(en EUR)	/	/
Nombre de CSIS dont le demandeur est gestionnaire	(en chiffres)	/	/	/	/	/	(en EUR)	/
Longueur du développement accessible au gestionnaire (CSIS)	(en m)	/	/	/	/	/	/	(en EUR)
TOTAL	/	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)	TOTAL (en EUR)

MONTANT TOTAL SOLLICITE

Montant total sollicité : EUR ; en toutes lettres : EUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,, représentant légal du gestionnaire, déclare sur l'honneur que cette demande est sincère et complète.

Date :

Signature :

ANNEXE 1 : RELEVÉ RN OU CSIS RECONNUES DONT LE DEMANDEUR EST GESTIONNAIRE

(ANNEXE 1 à remplir uniquement pour la première demande de subvention concernant des réserves naturelles reconnues par le Gouvernement wallon avant le 1er janvier 2025 (cfr CADRE 2 du modèle de PLAN DE GESTION arrêté par arrêté ministériel du 5 juillet 2024 ; à fournir sous format tableau)

Parties de réserves naturelles intégrales

<u>Parcelle cadastrale</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance</u>	<u>Superficies concernées</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance</i>
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
TOTAL superficie réserve naturelle intégrale		TOTAL

Parties de réserves naturelles dirigées

<u>Parcelle cadastrale</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance</u>	<u>Superficies concernées</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance</i>
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
TOTAL superficie réserve naturelle dirigée		TOTAL

Surfaces d'eau libre de plus de 10 hectares d'un seul tenant

<u>Parcelle cadastrale</u> <i>Références cadastrales précises, commune, division, section, numéro de parcelle ; format CAPAKEY</i>	<u>Contenance</u>	<u>Superficies concernées</u> <i>Si seulement une partie de la parcelle fait l'objet d'une demande de reconnaissance</i>
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
XXX	XXX	XXX
TOTAL superficie surface d'eau libre >10ha		TOTAL

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER